

# MISSION

## DES LIEUX D'ACCUEIL COLLECTIF DE JOUR DE L'ENFANCE

**Nota bene:** ce texte a été validé comme outil de travail par les participants au groupe de résonance lors de la séance du 10 décembre 2002.

*...La position de l'éducateur ou de l'éducatrice est fort complexe, là aussi, et par certains côtés paradoxale: il/elle doit être attentif/ve adapté/e à chacun, avec toute la souplesse nécessaire au bien-être de chaque enfant, dans toutes leurs différences de demandes, de sensibilité, de rythme, de situations familiales, etc. Et ceci au sein d'un groupe d'enfants, avec ce que la vie de groupe suppose de règles qui ponctuent la journée, parfois même de contraintes, de sens de l'organisation de la part de l'adulte pour que tout fonctionne, mais aussi d'insouciance, de légèreté, de joie de vivre indispensables dans ce travail...*

Accueillir le jeune enfant; quelle professionnalisation?  
S. Bosse-Platière, A. Dethier, C. Fleury, N. Loutre Du Pasquier,  
Erès, Toulouse, 1995

### ⊖ DE QUOI PARLE-T-ON?

Le secteur de l'accueil collectif de jour de l'enfance est un secteur du champ social qui répond à plusieurs dimensions:

#### **Familiale**

La présence de lieux d'accueil extra familial répond à des besoins concrets des familles.

#### **Egalitaire**

La présence de lieux d'accueil extra familial dans l'environnement direct des familles permet le travail à l'extérieur du foyer pour les deux parents, indifféremment.

#### **Pédagogique**

La présence de lieux d'accueil extra familial offre des prestations de qualité aux enfants confiés et assure de réelles actions préventives d'insertion sociale, collective et linguistique.

#### **Politique**

La présence de lieux d'accueil extra familial sur un territoire fait preuve d'un engagement politique et citoyen.

#### **Sociétale**

La présence de lieux d'accueil extra familial permet d'être en proximité avec les modes de vie et les besoins des familles en fonction de l'évolution de la société.

### ⊖ QUOI?

Les lieux d'accueil extra familial sont ouverts durant la semaine à temps complet ou partiel.

Leur structure répond à un cadre légal fédéral et cantonal qui impose des normes à respecter pour assurer la qualité et la pérennité du service.

On en distingue **3** types principaux:

1. les lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi, ci-après **TOE** (garderies, crèches, centres de vie infantine, unité d'accueil pour écoliers...)
2. les lieux d'accueil à temps d'ouverture restreint, ci-après **TOR** (jardins d'enfants, halte-jeux, ateliers d'expression, espaces-bébés, etc.)
3. les lieux d'accueil péri scolaires, ci après **APEMS** = accueil pour enfants en milieux scolaires (APEMS, réfectoires, etc.)

#### ⊖ **A QUI?**

Ces lieux sont le plus souvent régis par des associations à but non lucratif, des fondations d'intérêt publics, des communes ou des entreprises.

La gestion d'une grande partie des lieux "TOE" est totalement privée. Dans ce cas ils ne bénéficient donc d'aucune subvention.

Pour chacun de ceux qui pratiquent un barème dégressif, le prix de pension facturé aux parents est calculé sur la base de leurs revenus.

Un subventionnement est donc indispensable à leur survie.

#### ⊖ **POUR QUI?**

Selon leur propre mission et en fonction de leur spécificité, ces lieux accueillent des enfants âgés entre 8 semaines et 12 ans.

Hormis certaines halte-jeux (TOR) qui ne demandent pas d'inscription préalable, ils offrent aux familles, des services réguliers ou occasionnels, à temps complet ou partiel.

Les parents s'acquittent d'un prix de pension variable, calculé par le lieu d'accueil et selon le service proposé.

#### ⊖ **POURQUOI?**

Ils répondent à des besoins diversifiés de garde ou de socialisation, correspondant aux attentes de chaque communauté familiale afin d'améliorer leur qualité de vie.

Ils ont parfois également des visées préventives puisque le placement peut être demandé par un professionnel qui entoure l'enfant (pédiatre, psychologue, assistant social, etc.).

#### ⊖ **PAR QUI?**

Ces lieux d'accueil valorisent l'engagement de professionnels dûment formés pour l'exercice de leur fonction.

Dans les lieux TOE et la majorité des TOR, l'engagement de personnel qualifié, conformément au cadre de référence et aux exigences en vigueur, est une obligation.

Les professionnels travaillent en équipe et se concertent sur toutes les décisions prises dans l'exercice de leur fonction, concernant l'enfant et sa famille.

Afin de porter un intérêt sur le développement et la situation de chaque enfant, les professionnels mettent en place, selon des règles éthiques explicites, un partenariat avec la famille.

#### ⊖ **COMMENT?**

Pour assurer une prise en charge adéquate, ces lieux définissent un projet institutionnel qui favorise tous les aspects du développement de l'enfant en mettant à sa disposition un environnement éducatif de qualité.

- ⊖ Les lieux d'accueil extra familial se soucient d'assurer une continuité avec les expériences de l'enfant dans sa famille, dans la société, et ultérieurement dans le milieu scolaire.
- ⊖ Les lieux d'accueil extra familial travaillent en proximité avec les parents et les soutiennent dans leur action éducative. Les lieux sont en prise directe avec l'évolution des rôles parentaux puisqu'ils accueillent, sans discrimination la diversité des familles présentes dans la société.
- ⊖ Les lieux d'accueil extra familial mettent à disposition des enfants un cadre adéquat qui, parce qu'il prend en compte leur état d'enfance, leur permet d'évoluer et de s'épanouir en toute sécurité.
- ⊖ Les lieux d'accueil extra familial mettent à disposition des enfants et des parents, des professionnels aptes à appréhender leur fonction parce qu'ils ont reçus des savoir explicites. Ces savoirs renvoient à des connaissances académiques, à des expériences réfléchies, à des capacités d'intelligence de situation, à des techniques, à l'examen de ses propres réactions et des ses résonances internes.
- ⊖ Les lieux d'accueil extra familial offrent à l'enfant et à sa famille un espace collectif qui permet la rencontre, l'approche de la différence, la confrontation à l'autre. Cette collectivité est opportune lorsqu'elle donne l'occasion à l'enfant de découvrir sa singularité au sein du groupe de pairs et grâce au regard différencié des professionnels sur ses besoins et son développement. La collectivité est indispensable si son cadre permet de poser les bases élémentaires de la citoyenneté.

*... La fonction éducative est une activité de communication, d'engagement, de considération, de responsabilité, d'explication, de médiation, de collaboration, de mise en mots et en actes, d'analyse critiques des missions et parfois de confrontation...*

**Référentiel de compétences de l'éducation spécialisée**

⊖⊖ ⊖⊖ ⊖⊖